

Séance publique du 19 septembre 2005

Délibération n° 2005-2930

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon

objet : **Tunnel sous la Croix-Rousse (TCR) - Travaux d'urgence de réparation et de sécurisation - Avenants aux marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre - Opération n° 0419**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la voirie communique deux projets d'avenants relatifs aux travaux urgents de réparation et de sécurisation du tunnel sous la Croix-Rousse :

- un projet d'avenant n° 1 au marché de travaux n° 050 350 D attribué à la société Chantiers modernes,
- un projet d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 050 282 E attribué à la société Arcadis.

L'étude de danger-incendie, en date du 9 février 2004, portant sur le tunnel sous la Croix-Rousse, a démontré la nécessité de réaliser divers travaux d'urgence pour remettre l'ouvrage dans son état nominal de fonctionnement, dans l'attente de la rénovation lourde de cet ouvrage.

La direction de la voirie a aussitôt lancé un programme de travaux d'urgence de réparation et de sécurisation de l'ouvrage comprenant, d'une part, des travaux de protection et de réparation du génie civil existant pour la gaine d'air vicié et les cheminées, d'autre part, des travaux de réparation et de sécurisation de certains équipements (conduite incendie, modification du réseau haute tension, ajout d'un poste d'appel d'urgence). Ces travaux ont démarré en septembre 2004 et devraient se terminer en septembre 2005.

Cette même étude de danger-incendie a conduit à proposer la mise en œuvre de l'une des deux mesures suivantes :

- sécuriser le réseau haute tension (HT) de manière à conserver la ventilation de désenfumage après une chute du faux plafond,
- disposer de services de secours à proximité des têtes de tunnel en permanence de manière à intervenir sur tout départ d'incendie dans des délais très brefs.

Une analyse complémentaire a permis d'écarter la deuxième mesure au profit de la première et d'aboutir, le 6 juin 2005, à une préconisation technique de notre assistant à maîtrise d'ouvrage, la société Isis. Il s'agit de mettre en œuvre un dispositif de coupure d'artères du réseau électrique haute tension en modifiant la distribution électrique haute tension par l'ajout et l'adaptation de cellules électriques haute tension, d'une part, et par la mise en œuvre dans les différentes usines de ventilations d'équipements d'automatisme pour la gestion du réseau électrique modifié, d'autre part.

Ces travaux auraient pu faire l'objet d'un appel d'offres ouvert (AOO) spécifique, toutefois, compte tenu de l'urgence de ces travaux liés à la sécurité des usagers et de la présence de l'entreprise sur place (mise en œuvre très lourde), il est opportun de traiter par voie d'avenant. Il est rappelé que le marché initial avait fait l'objet d'une estimation à 4 300 K€ HT et d'une attribution à 2 618 K€ HT, étant entendu que les travaux complémentaires décrits dans le présent projet de délibération n'étaient pas prévus dans le marché initial.

L'avenant au marché de travaux n° 050 350 D attribué à la société Chantiers modernes est d'un montant de 492 555,78 € HT, soit 18,8 % du montant initial du marché.

L'avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 050 282 E attribué à la société Arcadis est d'un montant de 56 758 € HT, soit 23,7 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 1er juillet 2005, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de ces deux avenants ;

Vu lesdits avenants ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres en date du 8 juillet 2005 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 :

a) - au marché n° 050 350 D avec la société Chantiers modernes pour les travaux d'urgence de réparation et de sécurisation du tunnel sous la Croix-Rousse, pour un montant de 492 555,78 € HT hors révisions,

b) - au marché n° 050 282 E avec la société Arcadis pour la maîtrise d'œuvre de réalisation des travaux d'urgence de réparation et de sécurisation du tunnel sous la Croix-Rousse, pour un montant de 56 758 € HT hors révisions.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0419, par délibération n° 2004-2194 en date du 18 octobre 2004 pour la somme de 7 200 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2005 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 550.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,